

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 11 janvier 2021

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 11<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2021, 20 h par vidéoconférence, conformément à l'autorisation temporaire du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe / greffière-trésorière et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.**

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 7, 14 et 16 décembre 2020
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de décembre 2020
5. Période de questions:
  - 5.1 Membres du Conseil
  - 5.2 Public

**ADMINISTRATION:**

6. Résolutions pour refinancement des emprunts
7. Adoption du budget 2020 de l'OMH
8. Achats au fonds de roulement
9. Autorisation de signature – Contrat de services informatiques
10. Cotation à l'UMQ et au carrefour capital humain
11. Mandat services juridiques – Usine de production d'eau potable
12. Cession de lots – Domaine Yvan Morneau

**TRAVAUX PUBLICS**

13. Autorisations d'appels d'offres 2021
14. Autorisation de dépenses – Équipements pour la tonte des terrains municipaux
15. Acquisition d'un camion pick-up 2500
16. Acquisition d'un fourgon Mercedes Sprinter 2021
17. Mandat de services professionnels – Balancement et modélisation hydraulique du réseau d'eau potable

**URBANISME:**

18. Ajout à l'inventaire du patrimoine bâti
19. Adoption du deuxième projet règlement #2020-1106 modifiant le règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements aux fins de diminuer la hauteur maximale d'un bâtiment principal et d'augmenter les marges de recul dans la zone M1-050

**DIVERS**

20. Périodes de questions :
  - 20.1 Membres du Conseil
  - 20.2 Public
21. Levée / Ajournement

2021-01-001

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

2021-01-002

**3. Adoption des procès-verbaux du 7, 14 et 16 décembre 2020**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 7, 14 et 16 décembre 2020 tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint.

2021-01-003

**4. Adoption du paiement des dépenses du mois de décembre 2020**

Il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de décembre 2020, tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

**5. Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune question

De la part de l'assistance :

- Accotement rue Notre-Dame

La période de questions a débuté à 20h02 et s'est terminée à 20h03.

**ADMINISTRATION**

2021-01-004

**6A. Résolution d'adjudication pour l'émission d'obligations relativement à un emprunt au montant de 10 770 000 \$**

Date d'ouverture : 11 janvier 2021  
Nombre de soumissions : 3  
Heure d'ouverture : 11 h  
Échéance moyenne : 5 ans et 7 mois  
Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec  
Date d'émission : 25 janvier 2021  
Montant : 10 770 000 \$

**Considérant** que conformément aux règlements d'emprunts numéros 2005-794, 2009-885, 2014-967, 2013-947, 2014-962, 2018-1063, 2018-1062, 2016-1006, 2018-1064 et 2019-1078, la Municipalité de Boischatel souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**Considérant** que la Municipalité de Boischatel a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 25 janvier 2021, au montant de 10 770 000 \$;

**Considérant** qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

839 000 \$	0,45000 %	2022
851 000 \$	0,55000 %	2023
863 000 \$	0,65000 %	2024
875 000 \$	0,80000 %	2025
4 381 000 \$	0,90000 %	2026
2 961 000 \$	1,70000 %	2031

Prix : 98,74900 Coût réel : 1,48880 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

839 000 \$	0,45000 %	2022
851 000 \$	0,55000 %	2023
863 000 \$	0,70000 %	2024
875 000 \$	0,80000 %	2025
4 381 000 \$	1,00000 %	2026
2 961 000 \$	1,65000 %	2031

Prix : 98,64334 Coût réel : 1,52407 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

839 000 \$	0,55000 %	2022
851 000 \$	0,60000 %	2023
863 000 \$	0,70000 %	2024
875 000 \$	0,85000 %	2025
4 381 000 \$	1,00000 %	2026
2 961 000 \$	1,75000 %	2031

Prix : 98,87600 Coût réel : 1,53406 %

**Considérant que** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse ;

**Pour ses motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement ;

**Que** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

**Que** l'émission d'obligations au montant de 10 770 000 \$ de la Municipalité de Boischatel soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. ;

**Que** demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

**Que** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;

**Que** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la greffière-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;

**Que** le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**6B. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 10 770 000 \$ qui sera réalisé le 25 janvier 2021**

**Considérant** que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Boischatel souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 10 770 000 \$ qui sera réalisé le 25 janvier 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2005-794	112 600 \$
2009-885	986 200 \$
2014-967	465 900 \$
2014-967	1 391 700 \$
2013-947	816 400 \$
2014-962	126 200 \$
2018-1063	1 639 200 \$
2018-1063	2 436 000 \$
2018-1062	615 000 \$
2016-1006	725 800 \$
2018-1064	770 000 \$
2019-1078	685 000 \$

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

**Considérant** que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2009-885, 2014-967, 2018-1063, 2018-1062, 2016-1006, 2018-1064 et 2019-1078, la Municipalité de Boischatel souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 25 janvier 2021 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 janvier et le 25 juillet de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7) ;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la greffière-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DES CHUTES MONTMORENCY  
4, RUE VACHON  
QUEBEC, QC G1C 2V2

**Que** les obligations soient signées par le maire et la greffière-trésorière. La Municipalité de Boischatel, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

**Que**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 à 2031, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2009-885, 2014-967, 2018-1063, 2018-1062, 2016-1006, 2018-1064 et 2019-1078 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 25 janvier 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

**Que**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2014-67, 2018-1063 et 2018-1064 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de **dix (10) ans** (à compter du 25 janvier 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2021-01-006

#### 7. Adoption du budget 2021 de l'OMH

**Considérant que** l'Office municipal d'habitation de La Côte-de-Beaupré a adopté son budget 2021 ;

**Considérant que** les membres du Conseil ont pris connaissance du contenu du budget 2021 de l'Office municipal d'habitation de La Côte-de-Beaupré ;

**Considérant que** le Conseil approuve le budget de l'Office municipal d'habitation et s'engage à assumer sa quote-part ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires 2021 de l'Office municipal d'habitation de La Côte-de-Beaupré.

2021-01-007

#### 8. Achats au fonds de roulement

**Considérant** la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour l'administration, le service des travaux publics et le service de sécurité incendie ;

**Considérant que** ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2021 selon la liste soumise ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'acquisition des équipements pour un montant total de 93 900 \$, plus les taxes.

Ces sommes incluent notamment les dépenses suivantes :

1. Afficheurs de vitesse radar – Kalitec - 16 090 \$, plus taxes
2. Feux de chantier – Ver-Mac – 11 445 \$, plus taxes.
3. Vêtements intervention incendie-aréo-feu - 17 500\$, plus taxes
4. Équipements informatiques - Services Info-comm - 15 000\$, plus taxes

Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1er janvier 2022 pour une période de trois (3) ans.

2021-01-008

**9. Autorisation de signature – Contrat de services informatiques**

**Considérant** la nécessité de détenir un support informatique adéquat pour le bon fonctionnement des équipements informatiques, téléphoniques et le système de caméras ;

**Considérant** l'offre reçue de Services Info-Comm ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'accepter l'offre de services de la compagnie Services Info-Comm pour un tarif horaire de 62 \$/heure plus les taxes applicables, tel qu'indiqué dans l'offre de services et d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à signer les documents nécessaires.

2021-01-009

**10. Cotisation à l'UMQ et au Carrefour capital humain**

**Considérant** la réception de l'avis de cotisation annuelle de l'UMQ et du Carrefour du capital humain ;

**Considérant que** les membres du Conseil en ont pris connaissance ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle à l'Union des municipalités du Québec et au Carrefour du capital humain pour l'année 2021 au montant de 11 651.81 \$ taxes incluses.

2021-01-010

**11. Mandat de services juridiques – Usine de production d'eau potable**

**Considérant** que le projet de mise aux normes et de construction de l'usine d'eau potable est terminé ;

**Considérant** que le système de filtration membranaire fourni par Veolia ne correspond pas aux attentes de la Municipalité ;

**Considérant** qu'il est nécessaire d'être accompagné par des professionnels légaux afin de finaliser ce dossier ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement de mandater l'étude Tremblay Boies, Avocats, afin d'assister la Municipalité dans le litige avec Veolia pour le dossier de l'usine de traitement de l'eau.

2021-01-011

**12. Cession de lots – Domaine Yvan Morneau**

**Considérant** la proposition de cession du propriétaire des lots 6 008 581, 4 210 314, 6 275 788 et 6 275 789 ;

**Considérant** que la Municipalité acquiert ces lots aux fins de services municipaux;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint, à signer tous les documents nécessaires pour la cession d'une partie des lots 6 008 581, 4 210 314, 6 275 788 et 6 275 789, pour et au nom de la municipalité de Boischatel.

## TRAVAUX PUBLICS

2021-01-012

### **13. Autorisations d'appels d'offres 2021**

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à des appels d'offres pour le Service des travaux publics et du Service de l'urbanisme ;

**Considérant** les articles 934 à 936 du Code municipal du Québec, concernant l'adjudication des contrats municipaux par appels d'offres publics ou sur invitation ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à procéder aux appels d'offres suivants :

- Réfection pavage (Public)
- Fourniture de conteneurs pour l'écocentre 2021 (Invitation)
- Nettoyage des puisards 2021-2022-2023 (Invitation)
- Éclairage du stationnement Parc des Saphirs (Invitation)
- Bâtiment préfabriqué (Public)
- Vidange des fosses septiques 2021-2022 (Invitation)

2021-01-013

### **14. Autorisation de dépenses - Équipements pour la tonte des terrains municipaux**

**Considérant** la volonté de la Municipalité à procéder à la tonte de ses terrains municipaux ;

**Considérant** que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2021 selon la liste soumise ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement de procéder à l'acquisition des équipements suivants :

1. Remorque – Les attaches Éthier inc. – 18 472 \$, plus les taxes
2. Tondeuse Zero Turn – Agritex – 14 421 \$, plus les taxes.
3. Tondeuse Prostance – Équipement St Nicolas – 9 163.60 \$, plus les taxes

Cette somme sera prise au règlement d'emprunt numéro 2019-1078 prévu à cet effet.

2021-01-014

### **15. Acquisition d'un camion pick-up 2500**

**Considérant** que le service des travaux publics doit procéder à l'achat d'un véhicule de service;

**Considérant** le règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084 ;

**Considérant** que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi ;

**Considérant** l'offre de prix reçue de Theetge Chevrolet Buick GMC Cadillac de 54 866.29 \$ plus taxes, et celle de Cecil Bilodeau Autos Ltée au montant de 55 069.34 \$ plus les taxes ;

**Considérant** la recommandation du directeur des travaux publics ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un camion pick-up de la marque Silverado HD K2500 2021 du concessionnaire Theetge Chevrolet Buick GMC Cadillac pour la somme de 54 866.29 \$ plus les taxes. Cette somme sera prise au règlement d'emprunt numéro 2019-1078 prévu à cet effet.

Les coûts des équipements nécessaires à la mise en fonction du véhicule au montant de 7 400 \$ seront aussi pris à même le règlement d'emprunt numéro 2019-1078.

2021-01-015

**16. Acquisition d'un fourgon Mercedes Sprinter 2021**

**Considérant** que le service des travaux publics doit procéder à l'achat d'un véhicule de service;

**Considérant** le règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084 ;

**Considérant** que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi ;

**Considérant** l'offre de prix reçue de Mercedes-Benz St-Nicolas de 70 103 \$ plus taxes et celle de Mercedes-Benz de Québec au montant de 70 244 \$ ;

**Considérant** la recommandation du directeur des travaux publics ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un véhicule fourgon de la marque Mercedes Sprinter 2021 du concessionnaire Mercedes-Benz St-Nicolas pour la somme de 70 103 \$, plus les taxes. Cette somme sera prise au règlement d'emprunt numéro 2019-1078 prévu à cet effet.

2020-01-016

**17. Mandat de services professionnels – Balancement et modélisation hydraulique du réseau d'eau potable**

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder au balancement et à la modélisation hydraulique du réseau d'eau potable suite au bouclage de la rue des Onyx ;

**Considérant** que l'offre de services professionnels reçue de Genio Experts-conseils répond aux attentes de la Municipalité ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à octroyer un contrat à la firme Génio pour le balancement et la modélisation hydraulique du réseau d'eau potable au montant de 18 500 \$, plus les taxes. Cette somme sera prise au règlement d'emprunt numéro 2018-1064 prévu à cet effet.

**URBANISME**

2021-01-017

**18. Ajout à l'inventaire du patrimoine bâti**

**Considérant** la demande formulée par le propriétaire du bâtiment sis au 5841 avenue Royale à Boischatel ;

**Considérant** que le bâtiment fut construit en 1915 selon le style, les matériaux et la façon de faire des bâtiments traditionnels que l'on retrouve sur la Côte-de-Beaupré;

**Considérant** que l'état d'authenticité du bâtiment répond aux exigences de l'inventaire ;

**Considérant** que le bâtiment possède une valeur patrimoniale et un intérêt patrimonial pour Boischatel, car il représente, de par ses caractéristiques, un type architectural traditionnel témoignant de l'histoire de la Côte-de-Beaupré ;

**Considérant** que la demande répond à tous les critères pour faire partie de l'inventaire du patrimoine bâti de La MRC de La Côte-de-Beaupré;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement que le Conseil de la Municipalité de Boischatel demande au conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré l'approbation de la présente demande d'ajout à l'inventaire du patrimoine bâti pour le bâtiment sis au 5841 avenue Royale à Boischatel.



## DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT #2020-1106

Second projet de règlement numéro 2020-1106 modifiant le règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements aux fins de diminuer la hauteur maximale d'un bâtiment principal et d'augmenter les marges de recul dans la zone M1-050

-----  
**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** qu'avis de motion a été donné par le conseiller Vincent Guillot à la séance du 7 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT** la consultation publique en ligne effectuée du 16 décembre 2020 au 4 janvier 2021;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu unanimement ce qui suit :

### ARTICLE 1

La « **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS** » de la zone M1-050 incluse à l'annexe J du règlement est modifiée de la façon suivante :

- La marge de recul avant minimale est augmentée à 15 mètres;
- La marge de recul avant maximale pour un bâtiment de 4 étages et plus est abrogé;
- La marge de recul latérale minimale est de 5 mètres;
- La marge de recul latérale minimale pour le lot ou terrain d'angle est de 10 mètres;
- La marge de recul arrière minimale est de 10 mètres;
- la hauteur maximale d'un bâtiment principal est diminuée à 3 étages et 15 mètres;

Le tout tel que présenté ci-dessous :

#### ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le		Zone M1-050		
<b>USAGES AUTORISÉS</b>				
<b>GROUPE D'USAGES / H - HABITATION</b>				
H1 Logement	Nombre minimal de logements	1	-	-
	Nombre maximal de logements	50	-	-
H2 Habitation avec services communautaires sans nombre maximal de logement				
<b>GROUPE D'USAGES / C - COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES</b>				
C1 Services administratif, professionnel et technique				
C2 Commerce de vente au détail				
C6 Loisir et divertissement				
<b>GROUPE D'USAGES / P - PUBLIC</b>				
P1 Service de la santé				
P2 Enseignement et éducation				
P3 Services religieux, culturel et patrimonial				
P5 Infrastructures et équipements municipaux				
<b>GROUPE D'USAGES / R - RÉCREATION D'EXTÉRIEUR</b>				
R1 Activité récréative à faible impact				
<b>USAGES PARTICULIERS</b>				
<b>Spécifiquement permis</b>				
5834 - Résidence de tourisme » de la classe « C-3 Hébergement touristique (R#2018-1058)				
<b>Spécifiquement interdit</b>				
<b>IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>				
<b>Implantation</b>		<b>Norme générale</b>	<b>Normes particulières</b>	
Marge de recul avant minimale		15 m		
Marge de recul latérale minimale		5 m	Lot ou terrain d'angle	10 m
Marge de recul latérale combinée minimale		-		
Marge de recul arrière minimale		10 m		
<b>Dimensions</b>		<b>Norme générale</b>	<b>Normes particulières</b>	
Hauteur minimale		2 étages et 6 mètres		
Hauteur maximale		3 étages et 15 mètres		
<b>AUTRES NORMES PARTICULIÈRES</b>				
Affichage	Type de milieu 3 - Mixte, public et récréatif			
Projets intégrés	Projet intégré autorisé conformément à la section 3 du chapitre 16.			
PIA (partiel)	Secteurs adjacents à l'avenue Royale			
Pour un usage de la classe P5 les dispositions de la section 2 du chapitre 16 relatives à l'entreposage extérieur s'applique en fonction du type d'entreposage sur le site.				
<b>RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-976 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL</b>		<b>Zone M1-050</b>		

## Dispositions finales

### ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2021-01-018

19. **Adoption du deuxième projet règlement #2020-1106 modifiant le règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements aux fins de diminuer la hauteur maximale d'un bâtiment principal et d'augmenter les marges de recul dans la zone M1-050**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'adopter le deuxième projet de Règlement numéro 2020-1106 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements aux fins de diminuer la hauteur maximale d'un bâtiment principal et d'augmenter les marges de recul dans la zone M1-050

### DIVERS

20. **Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune question

De la part de l'assistance :

- Aucune question

La période de questions a débuté à 20h16 et s'est terminée à 20h16.

2021-01-019

21. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h16.

ASSISTANCE : 0 personne

---

Benoit Bouchard  
Maire

---

Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint

*« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*